



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide identique

Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) n°414/2013 de la Commission du 6 mai 2013 précisant une procédure relative à l'autorisation des mêmes produits biocides conformément au règlement (UE) n°528/2012,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide identique **BEAPHAR SPRAY INSECTICIDE**,*

de la société

BeapharBV

enregistrée sous le numéro

BC-HJ083117-39

Vu la décision du Directeur Général de l'Anses du 14 mai 2025 concernant le produit de référence 1R-TRANS PHENOTHRIN + S-METHOPRENE SURFACE TREATMENT AEROSOL,

Considérant que la mise sur le marché du produit 1R-TRANS PHENOTHRIN + S-METHOPRENE SURFACE TREATMENT AEROSOL est interdite en France,

Considérant que la composition du produit BEAPHAR SPRAY INSECTICIDE est identique à celle du produit de référence susmentionné,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide identique désigné ci-dessus **est refusée** en France.

Informations générales du produit	
Nom commercial proposé	BEAPHAR SPRAY INSECTICIDE
Autres noms commerciaux proposés	BEAPHAR INSECTICIDAL SPRAY _SURFACE TREATMENT BEAPHAR SPRAY INSECTICIDE-LARVICIDE BEAPHAR INSECTICIDAL SPRAY
Demandeur	BeapharBV
Formulation Contenant	Aérosol
	0,421 % (1R)-trans-phénothrine 0,079 % (S)-méthoprène
Organismes nuisibles cibles	Puces (<i>Ctenocephalides spp.</i>) Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>) Punaise de lit (<i>Cimex lectularius</i>)
Catégorie d'utilisateur	Non-professionnels

A Maisons-Alfort, le 05/09/2025

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de
l'environnement et du travail (ANSES)